

Juin
June
2019



Note d'information
Newsletter

DANS
CETTE
EDITION

1
Gérer les jours
fériés

2
L'Agenda
du Cabinet

3
Actualités et
apports de la loi
PACTE

L'AGENDA

Dépôt de la DEB (Déclaration d'Echange de Biens) et de la DES (Déclaration Européenne de Services) pour les opérations du mois de mai.

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

Déclaration sociale des Indépendants – DSI :

La date est fixée au 7 juin pour une déclaration effectuée sur net-entreprises.fr.

Acompte d'impôt sur les sociétés

Employeurs assujettis à la Taxe sur les Salaires (entreprises exonérées de TVA) : paiement de la taxe afférente aux salaires payés en mai.

Acompte CFE (cotisation foncière des entreprises) : pour les entreprises ayant payé plus de 3.000 € l'année précédente et n'ayant pas opté pour un paiement mensualisé, l'acompte est égal à 50% du montant payé l'année précédente.

Acompte CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) :
1er acompte CVAE (le second en septembre), idem : payable uniquement si montant CVAE > 3.000 € acompte = 50% CVAE de l'année précédente.

Rappel

Avec les nombreux jours fériés s'étalant sur les mois de mai et juin, les occasions de faire le pont ne manquent pas. La décision de faire le pont peut résulter d'un accord collectif, d'une décision unilatérale de l'employeur voire même d'un usage. Sachez que vous pouvez demander aux salariés de rattraper les heures perdues, sans majoration de salaire.

En revanche, ces heures ne peuvent être rattrapées de manière uniforme tout au long de l'année et ne peuvent augmenter la durée de travail de plus de 1h/ jour ni de plus de 8h par semaine.



Une France toujours plus attractive

Dans un contexte général de baisse du nombre de projets d'investissements directs étrangers en Europe, «la France résiste aux chocs». Selon le cabinet EY à l'origine de la publication, l'Hexagone a attiré, en 2018, 1.027 projets d'investissements directs étrangers. La France fait mieux que l'Allemagne qui perd ainsi la deuxième place du classement.

Tous secteurs confondus, l'Hexagone est dépassé de peu par le Royaume-Uni, mais reste le plus attractif d'Europe pour les investissements dans l'Industrie et la Recherche. Ainsi, en 2018, la France a accueilli 144 centres innovants, soit une hausse de 85% par rapport à l'année précédente. En revanche, les implantations tertiaires sont en recul et le baromètre du cabinet EY enregistre une baisse de 24% en 2018.

ACTUALITES

LOI PACTE

La loi relative à la croissance et à la transformation des entreprises, dite loi Pacte, a été publiée au Journal Officiel le 23 mai dernier. Voici un bref résumé des différentes mesures phares de cette nouvelle loi :

Création d'un guichet unique pour la création d'entreprise :

La loi Pacte prévoit la mise en place d'un guichet unique électronique en lieu et place des 7 réseaux de centres des formalités des entreprises (CFE) qui existent actuellement (CCI, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre de l'Agriculture, URSSAF...).

La loi prévoit également de réduire les frais liés à la publicité légale, notamment pour les petites entreprises.

Relèvement des seuils de l'audit légal (Commissaire aux comptes) :

Les nouveaux seuils de recours à un commissaire aux comptes devraient être fixés prochainement par décret. Néanmoins, ils devraient être calqués sur les seuils Européens de l'audit légal :

- total bilan > 4 M€ ;
- chiffre d'affaires > 8 M€ ;
- nombre de salariés > 50.

Que faire des mandats en cours (mandats signés pour 6 exercices) ? Il n'est pas possible de révoquer un mandat en cours, en revanche il ne sera pas nécessaire de le renouveler à son terme.

Relèvement des seuils de l'audit légal (Commissaire aux comptes) :

L'une des mesures phares de la Loi Pacte est la suppression du forfait social sur l'intéressement pour les entreprises de moins de 250 salariés ainsi que sur la participation et l'abondement employeur pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration et de rénovation effectués sur un immeuble acquis en 2019 seront intégralement déductibles.

Dispositif	Avant la loi PACTE	Après la loi PACTE
Participation dans les entreprises d'au moins 50 salariés	20%	20%
Participation dans les entreprises de moins de 50 salariés	8% si conclusion d'un accord de participation volontaire à compter du 1er janvier 2016 (20% si conclu avant 2016)	0%
Intéressement dans les entreprises d'au moins 50 salariés	20%	0% jusqu'à 249 salariés 20% à partir de 250 salariés
Intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés	8% si conclusion d'un accord d'intéressement à compter du 1er janvier 2016	0%

Par ailleurs, la loi Pacte prévoit plusieurs mesures de simplification en matière de formalisme des conventions de participation et d'intéressement.

Guide sur la fiscalité immobilière En France



NOUVEAU

TÉLÉCHARGEMENT

LES ACTUALITES DU CABINET

French income tax return 2019

Dates and obligations

Income tax in France : tax reductions
and credits

Non-residents – Purchasing through an SCI in
France: what are the tax consequences and
the pitfalls?

Must you declare all your bank accounts held
abroad?

ROCHE VIDEOS

VIDEO

**NOUVEAUTÉS FISCALES
NON-RÉSIDENTS
EN FRANCE**

RC

in

You
Tube

Cabinet Roche & Cie,
40 Rue du Président Edouard Herriot
69001, Lyon